

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BIENVILLE**

0-0-0

Séance du 10 avril 2024

Date convocation : le 03 avril 2024

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle de la Mairie, le dix avril deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, sous la présidence du Maire, Patrick LEROUX.

- Nombre de membres afférents au Conseil Municipal. : 11
- Nombre de membres en activité : 11
- Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 9

Étaient présents : MM. Patrick LEROUX, Philippe QUILLET, Guy DUFOSSÉ, Christophe DEMANGEOT et Rachid KALAI et MMES. Pascale BONHOMME, Pascale CORBIER, Muriel DOUBERT et Catherine TAVARES.

Absents excusés : M. Sébastien CARRARA qui a donné pouvoir à M. Patrick LEROUX et M. Marcel HECQUET qui a donné pouvoir à M. Philippe QUILLET.

Secrétaire de séance : MME Muriel DOUBET.

**DÉLIBÉRATION N°07-2024 : AFFECTATION DES RÉSULTATS 2023**

Les membres du Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction budgétaire M57 :

Affectation des résultats 2023 commune			
Fonctionnement		Investissement	
Excédent 2022	121 338.09€	Déficit 2022	78 440.80€
Déficit 2023	1 697.33€	Excédent 2023	44 906.82€
Excédent de fonctionnement cumulé	119 640.76€	Déficit d'investissement cumulé	33 533.98€

Report en section de fonctionnement au BP 2024 « 002 » excédent de fonctionnement :  
119 640.76€ - 33 533.98€ + 8304.28€ (solde positif des restes à réaliser) = 94 411.06€

Report en section d'investissement au BP 2024 « 001 » Solde d'excédent d'investissement :  
33 533.98€ (dépenses)

Report en section d'investissement au BP 2024 « 1068 » excédent de fonctionnement :  
33 533.98€ - 8 304.28€ = 25 229.70€ (recettes)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Pour : 9 (dont 2 pouvoirs)
- Contre : 0
- Abstention : 2 (MME Pascale CORBIER et M Christophe DEMAGEOT)

DÉCIDE d'accepter la proposition de l'affectation des résultats 2023 à reporter au Budget Primitif 2024 comme suit :

Report en section de fonctionnement au Budget Primitif 2024 « 002 » : 94 411.06€

Report en section d'investissement au Budget Primitif 2024 « 001 », solde d'exécution d'investissement reporté : 35 533.98€ (dépenses).

Report en section d'investissement au Budget Primitif 2024 « 1068 », déficit d'investissement : 25 229.70€ (recettes).

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.  
Le Maire, Patrick LEROUX

